



# Conseil de développement



Rassembler les diverses compétences du territoire pour **s'informer, échanger, débattre, conjuguer** les approches différentes, **participer** aux politiques publiques locales



## Conseil de développement



Le Pays de Saint-Brieuc et ses 7 communautés : près de 200 000 habitants



Les réflexions et perspectives du Conseil de développement sont diffusées via Les Cahiers du Conseil de développement.

# Quelles actions ?

## AVIS, PROPOSITIONS OU CONTRIBUTIONS

### Le Conseil de développement :

- est associé aux travaux et réflexions du Pays de Saint-Brieuc**  
Il participe directement aux commissions et groupes de travail des élus locaux, avec qui il peut échanger et confronter son point de vue sur des thèmes tels que :
  - Aménagement du territoire, énergies, gestion de l'eau, tourisme...
- rend un avis sur les documents et projets officiels**  
Par ses organes de décision indépendants, le Conseil de développement conserve une totale liberté d'expression qui lui permet d'émettre des avis et de formuler des propositions à l'égard des politiques locales.
- mène des réflexions concernant toute question ou problématique locale**  
À la demande des élus ou de sa propre initiative, le Conseil de développement crée des groupes de travail spécifiques, afin d'étudier un sujet particulier.
  - Services publics transport de personnes, gestion des déchets, développement économique, offre culturelle sur le pays de Saint-Brieuc...
- valorise la démocratie participative au niveau régional**  
Forts de leurs expériences respectives, les Conseils de développement bretons se réunissent au sein d'un réseau, pour échanger sur leurs pratiques et valoriser leurs réflexions régionales.
  - Échanger les expériences, se former collectivement...

# Quel rôle ?

### Un foisonnement d'idées pour mieux vivre notre territoire

Le Conseil de développement est une association consultative, créée aux côtés de Saint-Brieuc Agglomération et du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc. Ses réflexions sont guidées par la prise en compte du développement durable, la recherche d'une cohérence globale pour notre territoire et l'exploration de la dimension prospective.

*Emplois, déplacement, santé, formation, ... Comment, demain, vivrons-nous ensemble dans le pays de Saint-Brieuc ?*

### Une expression citoyenne aux côtés des élus

Le Conseil de développement réunit des hommes et des femmes, issus des secteurs qui animent la vie des habitants : emploi, économie, culture, santé, formation, solidarité...

### Un engagement participatif à valeur ajoutée

Tous ces acteurs, aux compétences diverses, sont rassemblés pour s'informer, échanger, débattre et participer aux politiques publiques locales. Leurs approches différentes et complémentaires éclairent les thèmes abordés. Ils apportent ainsi leurs suggestions sur de nouveaux projets pour améliorer la vie et le bien-être de chacun.

*« Ces échanges entre la société civile et les élus locaux, ces débats publics légitimes, donnent du sens et renforcent les choix collectifs. »*

*Extrait de la charte du réseau des Conseils de développement bretons*



# Quel fonctionnement ?

Depuis 2002, le Conseil de développement est structuré en association loi 1901. Il compte actuellement une cinquantaine d'organismes adhérents répartis en 4 collèges : économique, parapublic, syndical et associatif.

La vie de l'association prend appui sur :

- une Assemblée Plénière** composée de l'ensemble des représentants des organismes adhérents, qui fixe les grands objectifs de travail annuels ;
- un Conseil d'Administration plus restreint** garant de la représentativité des collèges, qui approuve les décisions courantes, en application des objectifs de l'assemblée plénière.
- les groupes de travail** ouverts à toutes personnes intéressées, qui élaborent les réflexions.





# Comment participer



## **ENTREPRISE, ASSOCIATION, ORGANISME, SYNDICATS** Vous souhaitez que votre structure adhère ?

Il suffit d'adresser un simple acte de candidature officiel par courrier postal ou mail

Après acceptation par le Conseil d'Administration, votre adhésion deviendra officielle suite au paiement de la cotisation annuelle.

Vos représentants seront alors invités à participer aux différents échanges du Conseil de développement.

## **HABITANT-E**

Vous habitez le Pays ou l'Agglomération ? Il suffit de nous contacter pour connaître les réflexions en cours, et vous inscrire en fonction de vos centres d'intérêts !



# Contactez-nous

## **Conseil de développement de l'agglomération brioquine et du Pays de Saint-Brieuc**

Centre Hemera  
8 rue Champs de Pies  
CS 40 532  
22035 Saint-Brieuc  
Téléphone : 02 96 58 62 26  
etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org

Rendez-vous sur le site internet :  
du Pays de Saint-Brieuc :  
[www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org)

## Conseil de développement

